



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

**CDCPP(2015)2**

Strasbourg, 22 mai 2015

**4<sup>ème</sup> réunion**  
**Strasbourg, 1-3 juin 2015**

---

### **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES**

### **ET CALENDRIER DES REUNIONS EN 2015**

---

#### **DOCUMENT POUR INFORMATION ET SUIVI**

Point 3.1 du projet d'Ordre du jour

Le Comité est invité à examiner l'état de mise en œuvre de son Programme de travail.

**Introduction**

Le Secrétariat a établi le présent document de travail comme un outil permettant au CDCPP d'avoir une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées. Certaines des activités mentionnées résultent de décisions spécifiques du Comité des Ministres. Pour les autres, il appartient au CDCPP et aux Etats membres de suivre leur mise en œuvre.

Dans de nombreux cas, le CDCPP et/ou son Bureau devra décider des mesures à prendre et de la manière de procéder dans le cadre de points spécifiques à l'ordre du jour. Le présent document donne une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des différentes mesures engagées pour atteindre les objectifs du mandat.

**Action requise**

Le Comité est invité à examiner le suivi du Programme de travail (I), ainsi que le Calendrier des réunions organisées par le Conseil de l'Europe (II), et à donner des orientations au Secrétariat pour sa mise en œuvre en 2015.

## I.

## Programme de travail du CDCPP 2014-2015 basé sur son Mandat

	Mandat
	<p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, le CDCPP supervisera les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage et <i>conseillera le Comité des Ministres</i> sur toutes les questions relevant de sa compétence. Son objectif général consistera, en tenant pleinement compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage.</p> <p>Le CDCPP a conseillé le Comité des Ministres dans la préparation des Recommandations suivantes :</p> <p>1) <a href="#">Recommandation 2038 (2014) « Le patrimoine menacé en Europe »</a> de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Lors de sa réunion du 24-25 juin 2014, le Bureau du CDCPP, donnant suite à une consultation du Groupe de Rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C), a adopté des commentaires au nom du CDCPP sur la Recommandation. Le Secrétariat du CDCPP a transmis les commentaires au Secrétariat du Comité des Ministres. Le Comité des Ministres a adopté la réponse le 24 octobre 2014 : <a href="http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21313&amp;lang=FR">http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21313&amp;lang=FR</a>.</p> <p>2) <a href="#">Recommandation 2049 (2014) « Identités et diversité au sein de sociétés interculturelles »</a> de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Les Délégués du Comité des Ministres ont décidé d'adresser la Recommandation au CDCPP pour information, et éventuellement pour commentaires, avant le 31 octobre 2014. Une consultation écrite des membres du CDCPP a été effectuée. Le Secrétariat du CDCPP a transmis les commentaires au Secrétariat du Comité des Ministres (cf. annexe du Document CDCPP-Bu(2014)16). Le Comité des Ministres a adopté la réponse le 21 janvier 2015 : <a href="#">CM/AS(2015)Rec2049 final</a>.</p> <p>3) <a href="#">Recommandation 365 (2014) - « Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication »</a> du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux Les Délégués du Comité des Ministres ont décidé d'adresser la Recommandation au CDCPP pour information, et éventuellement pour commentaires, avant le 31 janvier 2015. Suite à une consultation écrite des membres du CDCPP, leurs commentaires ont été envoyés au Secrétariat du Comité des Ministres en décembre 2014. Le Comité des Ministres se prononcera prochainement sur ce point.</p>
	<p><b>Conformément à son mandat, le CDCPP est chargé :</b></p>
1.	<p><b>(i) de superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés ; d'élaborer de nouvelles normes ou d'adapter les normes existantes sur la base des résultats des projets pilotes réalisés sur le terrain, en vue d'améliorer la gouvernance et les capacités dans le domaine de la culture, du patrimoine culturel, du paysage et du développement socio-économique intégré, du dialogue interculturel, du renforcement de la confiance, ainsi que de la reconstruction et du développement à l'issue d'un conflit</b></p>

1.1.	<b>Superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés</b>
	<p data-bbox="220 240 2032 300"><b>a. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro</b></p> <p data-bbox="220 332 451 389"><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP</p> <p data-bbox="220 414 357 479"><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p data-bbox="220 503 1155 560"><b>Résultats attendus</b> Mise en œuvre du Plan d'action [CDCPP(2013)16, AT(2014)510, AT(2015)060]</p> <p data-bbox="220 592 672 657"><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p data-bbox="220 690 2037 812"><b>Situation actuelle</b> Le Plan d'Action Faro a initié une réflexion systématique sur les valeurs du patrimoine à partir de trois priorités (la gestion de la diversité culturelle pour des sociétés cohésives ; l'amélioration du cadre et de la qualité de vie ; le développement de la participation démocratique) et de six objectifs. Un cadre de référence commun s'est progressivement structuré autour de trois principes dits de « Faro » :</p> <ul data-bbox="262 836 1480 933" style="list-style-type: none"> <li>• La citoyenneté s'appuie sur une communauté spécifiquement ancrée dans un territoire ;</li> <li>• La cohésion sociale est refondée sur des modalités de participation et d'engagement ;</li> <li>• La démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile.</li> </ul> <p data-bbox="220 966 2037 1144">Pour étayer ces principes, neuf « critères » sur les valeurs sociales du patrimoine permettent d'apprécier les démarches citoyennes et le niveau de la participation démocratique mise au service du bien commun. Les actions mise en œuvre développent <i>de facto</i> une fonction de suivi portant à la fois sur les législations, les politiques et les pratiques en matière de patrimoine culturel et plus généralement de démocratie et de gestion des diversités. Quatre <i>Appréciations de Faro</i> ont été réalisées à Marseille (France), Pilsen (République tchèque), Viscri (Roumanie), Venise (Italie). Cinq <i>Applications de Faro</i> ont été mises en ligne : Commission patrimoniale ; Balade patrimoniale ; Coopérative d'habitants ; Atelier de révélation urbaine ; Sentier métropolitain.</p> <p data-bbox="220 1177 2037 1299">Le Plan d'action Faro se poursuit et doit se terminer en 2015 avec la proposition de mesures et d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme d'activités du Conseil de l'Europe 2016-2017. Il sera question de la mise en place de mécanismes permettant d'apporter aux communautés patrimoniales un soutien politique ou stratégique, voire de les confirmer dans leur action, en développant quatre orientations principales suivantes qu'il s'agit de concrétiser :</p> <ul data-bbox="262 1331 2037 1485" style="list-style-type: none"> <li>• offrir un cadre d'expression et d'identification des initiatives citoyennes (« Initiatives de Faro ») ;</li> <li>• apprécier et reconnaître la diversité des formes d'actions citoyennes qui mettent en œuvre les principes de Faro (« Label de Faro ») ;</li> <li>• développer un réseau de « sites » reconnus au sein duquel peut continuer de se développer la réflexion sur les valeurs du patrimoine pour la société (« Communauté de Faro ») ;</li> <li>• fournir des outils pour appliquer les principes de Faro à travers des actions simples et reconnues (« Applications de Faro »).</li> </ul>

Le rôle du Conseil de l'Europe (à partir de 2016) pourrait porter principalement, selon des modalités à préciser, sur le suivi des objectifs suivants définis conformément aux enjeux sociétaux identifiés par le CDCPP :

- Valoriser les actions et les sites labélisés comme des exemples européens ;
- Favoriser l'échange d'expériences et d'expertises au sein de la Communauté de Faro ;
- Impliquer les experts locaux dans les actions auprès d'autres villes et territoires ;
- Encourager les débats sur l'interprétation de la Convention de Faro au sein du cadre de référence défini, éventuellement arbitrer les différences d'interprétation, et entériner les avancées conceptuelles et les nouveautés opérationnelles à travers le panel.

**b. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Programme de travail pour la Convention européenne du paysage**

**Modalités**

Mandat du CDCPP

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Rapports et décisions du Comité des Ministres.

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note des bonnes pratiques sélectionnées aux niveaux national et européen pour le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage en vue de leur large diffusion dans les Etats membres pour leur valeur exemplaire et comme source d'inspiration. Il a proposé de faire également référence dans le document aux Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

La prochaine Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sera organisée en 2015 :  
 - 1-2 octobre 2015, 16<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre (visite d'étude le 30 septembre 2015).  
 Les conclusions de la Réunion seront présentées à la 5<sup>e</sup> Session plénière du CDCPP en 2016 et à la 9<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

### c. Décisions relatives à l'attribution du Prix européen du paysage, pour examen par le Comité des Ministres

#### Modalités

Mandat du CDCPP

#### Calendrier

2014-2015

#### Résultats attendus

Rapports et décisions du Comité des Ministres

#### Bénéficiaire(s)

Parties à la Convention européenne du paysage

#### Situation actuelle

Préparation :

- des actes de la 14<sup>e</sup> Réunion des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* », Wroclaw, Pologne, 10-12 juin 2014 ;
- de la publication Prix du paysage du Conseil de l'Europe (sessions 1, 2, 3);
- organisation de la 4<sup>e</sup> session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- préparation de la Réunion du Jury du Prix (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, 16-17 avril 2015).

Les propositions du Jury sont présentées à la 4e Session plénière du CDCPP – Document [CDCPP\(2015\)16](#).

Voir également *Prix du paysage du Conseil de l'Europe* :

- ▶ [Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#)
- ▶ [L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - Convention européenne du paysage](#)

### d. Journées européennes du patrimoine (JEP)

#### Modalités

Programme joint du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne

#### Calendrier

2015-2016

#### Résultats attendus

Mise en œuvre de la 4<sup>e</sup> phase de développement du portail des JEP ([www.europeanheritagedays.com](http://www.europeanheritagedays.com)) avec l'objectif de faciliter l'ajout d'évènements nationaux sur la Plateforme européenne et promouvoir la visibilité pour les événements JEP. Cette étape impliquera la création d'un mécanisme d'import direct pour encore 8 des 50 Etats participants et la création de jusqu'à 4 microsites. Ceci se manifestera par plus de 30 000 événements JEP téléchargés sur le portail JEP d'ici fin 2015.

En 2015, à l'occasion du 30e anniversaire des JEP, 30 pays vont célébrer le premier thème commun des JEP – à savoir le patrimoine industriel. Plus de 10 000 événements seront organisés dans toute l'Europe afin de promouvoir l'importance du patrimoine industriel et souligner le besoin de le sauvegarder.

	<p>Dans le cadre de cette coopération européenne plus grande, une série d'activités transfrontalières sera développée pour encourager la collaboration et la visibilité. Une plus grande visibilité du Portail, du Programme et du thème commun des JEP sera développée. Une stratégie des médias sociaux sera mise en œuvre via des campagnes actives sur Facebook, Twitter et Youtube.</p> <p>Le rôle des Coordinateurs nationaux sera renforcé en tant que 3<sup>e</sup> pilier du Programme. Pour cette raison, le Comité de pilotage a été créé en 2014. 2014. Le Comité de pilotage et les coordonnateurs nationaux vont travailler ensemble pour déterminer les priorités futures du programme JEP et les mettre en œuvre dans le programme de travail pour 2016. Le concept de Communautés patrimoniales sera développé comme réseau, avec la possibilité d'ajouter les représentants de ces communautés au portail des JEP dans l'avenir.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Le Comité de pilotage a été créé et engagé dans le développement de la Dimension européenne et des Communautés patrimoniales. 8 systèmes de captures d'écran sont mises en œuvre et plus de 16 000 événements sont actuellement visibles sur le site web. Deux solutions de microsites sont mises en œuvre et développées. L'ensemble des 50 Etats ont fait connaître leurs thèmes et dates via le portail JEP.</p>
1.2.	<p><b>Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres</b></p>
	<p><b>a. Projets de Recommandation du Comité des Ministres concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</b></p> <p>i) <b>Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation</b></p> <p><b>Modalités</b> Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015. Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation <u>CM/Rec(2014)8</u> lors de sa 1207<sup>e</sup> réunion du 17 septembre 2014.</p> <p><b>Résultats attendus</b> Mise en œuvre de l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour l'éducation.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention</p> <p><b>Situation actuelle</b> Présentation de la Recommandation à la 4e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015). Diffusion et mise en œuvre de la Recommandation.</p>

**ii) Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage dans le primaire**

**Modalités**

Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

**Calendrier**

2015

**Résultats attendus**

Document à l'attention des Parties à la Convention pour la mise en œuvre de l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour l'éducation et des principes de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention

**Situation actuelle**

Préparation de matériel pédagogique pour l'enseignement du paysage dans les écoles primaires. La 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire au CDCPP, en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres – voir document [CDCPP\(2015\)15](#).

**iii) Projet de Recommandation CM/Rec(2015)... du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers »**

**Modalités**

Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

**Calendrier**

2015

**Résultats attendus**

Mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers ».

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention

**Situation actuelle**

La 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a décidé de transmettre le Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres en faveur de la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers » au CDCPP, en vue de le présenter pour adoption au Comité des Ministres – voir document [CDCPP\(2015\)15](#).

### **b. Recommandation CM/Rec(2015)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les cités interculturelles**

#### **Situation actuelle**

Les Délégués ont adopté la Recommandation CM/Rec(2015)1 sur l'intégration interculturelle lors de leur 1217<sup>e</sup> réunion du 21 janvier 2015.

### **c. Autres projets de recommandation concernant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel**

#### **Modalités**

Projets de recommandations.

#### **Calendrier**

2014-2015

#### **Résultats attendus**

Elaboration de nouveaux projets de recommandation.

#### **Bénéficiaire(s)**

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

#### **Situation actuelle**

En fonction des résultats attendus du groupe de travail sur les enseignements tirés des projets de coopération technique [cf. document [CDCPP\(2015\)14](#)], certains thèmes prioritaires pourraient émerger et être proposés par le CDCPP pour faire l'objet de projets de Recommandations.

### **d. Projet de recommandation sur l'utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de lignes directrices visant à les fonder sur des éléments concrets**

#### **Modalités**

Projets de recommandations.

#### **Calendrier**

2014-2015

#### **Résultats attendus**

Élaboration de nouveaux projets de recommandation.

#### **Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe

#### **Situation actuelle**

De premiers travaux sur des lignes directrices / orientations politiques concernant la manière de relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel sont menés dans le cadre du suivi de la plate-forme d'échanges de Bakou (4-5 juillet 2014). Un projet de recommandation sur l'internet des citoyens est soumis au CDCPP en juin 2015.

1.3.	<b>Préparation de la 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage en 2015</b>
	<p><b>Modalités</b> La Conférence, organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a permis aux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux Etats observateurs et aux institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de présenter l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre.</p> <p><b>Calendrier</b> 18-20 mars 2015, Palais de l'Europe, Strasbourg.</p> <p><b>Résultats attendus</b> Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite rapport au Comité des Ministres.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p><b>Situation actuelle</b> La Conférence a été organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les conclusions de la Conférence sont présentées à la 4e Session plénière du CDCPP. Le Rapport de la Conférence et les documents de travail de la réunion sont disponibles sur le site de la Convention européenne du paysage : <a href="http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage">http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage</a> <a href="http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionConf/Conf_fr.asp">http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionConf/Conf_fr.asp</a> Huitième Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 19-20 mars 2015) - <a href="#">CEP-CDCPP (2015) 1 - Rapport</a> - Contributions : <a href="#">Etats-Add. 1</a>   <a href="#">ONGs-Add. 2</a></p>
2.	<b>(ii) d'encourager les plates-formes et réseaux européens - y compris électroniques – pour recueillir les meilleures pratiques et partager l'expérience acquise en matière de politiques et de stratégies de la culture, du patrimoine et du paysage, ainsi que de leur valeur pour la société, en gardant à l'esprit le rôle essentiel du dialogue intergouvernemental</b>
2.1.	<b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans le domaine de la culture par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que le système d'information du Compendium et les événements liés à CultureWatchEurope</b>
	<p><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> - Un examen ciblé de la politique culturelle par des pairs est mis à la disposition du Ministère de la Culture et des Médias de la Serbie en 2015. - Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe propose des informations ciblées sur les thèmes de la culture et de la démocratie aux Etats membres. - Le Compendium sert de plate-forme européenne et de modèle pour le World-CP (système d'information mondial sur les politiques culturelles, <a href="http://www.worldcp.org/">http://www.worldcp.org/</a>) et propose des conseils méthodologiques.</p>

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe.

**Situation actuelle**

La deuxième visite d'experts a eu lieu du 24 au 27 février 2015 dans le cadre de l'examen ciblé de la politique culturelle de la Serbie, se concentrant sur la gouvernance du secteur culturel, la modernisation des institutions culturelles et de la gestion, à savoir en ce qui concerne le secteur des arts du spectacle, et sur les industries culturelles et de création et les échanges internationaux. Un rapport d'examen stratégique a été préparé par le groupe d'experts internationaux sur la base d'échanges avec des experts nationaux et des professionnels du secteur culturel. Il a été soumis au Ministère de la Culture et des Médias de la Serbie en mai 2015.

La réunion 2014 des auteurs du Compendium (événement organisé à Bruxelles, les 4-5 décembre 2014, dans le cadre de la Présidence belge), a permis d'examiner le projet de cadre d'indicateurs d'impact sur la culture et la démocratie (IFCD) et de tenir un important débat sur le juste équilibre à trouver entre études quantitatives et qualitatives pour élaborer les politiques culturelles. Les synergies entre les chercheurs du Compendium et l'IFCD seront renforcées en 2015.

Le contrat pour l'édition 2015 du Compendium est en préparation avec ERICarts, le partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe. En 2015, les travaux porteront essentiellement sur :

- la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie ;
- l'intégration des profils nationaux du Belarus et, si une décision politique des autorités compétentes le permet, de la Turquie ;
- la préparation de résumés qui seront ajoutés aux profils nationaux ;
- le rajout d'applications conviviales pour prendre en compte la généralisation des tablettes et des mobiles ;
- la refonte de la conception du site web.

A ce jour, le système met à disposition 42 profils nationaux.

Des progrès sont réalisés en ce qui concerne le WORLD-CP, l'extension mondiale du Compendium, de nouveaux profils étant prévus pour la Mongolie, le Canada et Singapour, tandis que les profils du Zimbabwe et de l'Inde font l'objet d'une mise à jour. Le partenaire de la FICAAC, la Fondation Asie-Europe, a également l'intention de demander les profils de trois autres pays asiatiques et d'organiser une réunion d'auteurs/experts dans la région en 2015 (voir aussi : <http://www.worldcp.org/index.php>).

La réunion des auteurs du Compendium 2015 aura lieu les 12-13 novembre 2015 à Wroclaw (Pologne). Comme lors des éditions précédentes, la réunion sera l'occasion de débats entre de multiples acteurs de CultureWatchEurope, sur "Culture et Démocratie III : « Une approche des politiques culturelles par les droits de l'homme ».

2.2.	<b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du patrimoine par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que le système d'information HEREIN</b>
	<p><b>Modalités</b> Projets de recommandations.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> - Consolidation du système d'information HEREIN et mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités - Création des outils opérationnels pour une base de connaissances au service du Réseau européen du patrimoine.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p><b>Situation actuelle</b> En 2014, le CDCPP a encouragé les 43 Etats membres participants à augmenter leurs efforts et leur implication dans le système HEREIN. Plusieurs actions ont été mises en œuvre selon les objectifs définis à Mons lors de la 13<sup>e</sup> réunion des coordinateurs en novembre 2014. Les résultats obtenus jusqu'ici soulignent la capacité de HEREIN à contribuer aux objectifs du Conseil de l'Europe par rapport au suivi des conventions relatives au patrimoine et au développement de la coopération internationale : le nombre d'états membres qui ont publié leurs rapports nationaux est en augmentation (28 à ce jour), la diversité et la qualité des données recueillies dans le Système s'améliorent progressivement, la mobilisation des coordinateurs nationaux et le nombre de services compétents dans les Etats membres qui contribuent à HEREIN se développent et les outils HEREIN se développent.</p> <p>Jusqu'à la fin de 2015, les efforts se poursuivront pour confirmer HEREIN comme outil clé pour le CDCPP afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un plan de promotion / communication ;</li> <li>• Enquêter / négocier avec des partenaires potentiels pour utiliser ou soutenir HEREIN (par ex. European Archaeological Consilium et le European Heritage Heads Forum) ;</li> <li>• Publier les 43 rapports nationaux et profils de pays ;</li> <li>• Développer un système en ligne de « crowdfinding » pour recueillir des données plus précises et transversales ;</li> <li>• Organiser des ateliers nationaux et régionaux avec la participation de coordinateurs volontaires des pays ayant contribué d'une manière significative à HEREIN afin d'aider et de former les coordinateurs, informer les collègues des départements administratifs au sujet de HEREIN, en promouvant le projet au sein des états membres et en analysant les besoins ;</li> <li>• organiser et lancer des groupes de travail thématiques afin d'analyser et d'évaluer le contenu de la base de données ;</li> <li>• héberger des plateformes collaboratives du Conseil de l'Europe relatives à des projets de coopération technique, y compris ceux mis en œuvre conjointement avec l'Union européenne (par ex. LDPP, COMUS, STePs).</li> </ul>

2.3.	<b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : ELCIS</b>
	<p><b>Modalités</b> Etablissement du Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son glossaire pour la coopération des États membres.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> Connaissance des paysages et des politiques les concernant, en vue de favoriser la qualité de vie des populations en prenant soin de leur cadre de vie.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Les manuels d'utilisation ont été préparés et un travail complémentaire a été réalisé afin de permettre notamment l'utilisation du Système d'information dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe. Les États membres du Conseil de l'Europe sont invités à utiliser le Système d'information. Le Système d'information a été présenté à la 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (18-20 mars 2015), et est présenté à la 4<sup>e</sup> Session plénière du CDCPP dans le cadre d'un événement parallèle sur les systèmes d'information, organisé à l'attention des représentants du Comité des Ministres. Une deuxième phase de travail est actuellement en cours afin de permettre l'extraction et des données du Système d'information de la Convention européenne du paysage.</p>
3.	<b>(iii) d'évaluer l'impact de l'assistance technique et des projets pilotes mis en œuvre sur le terrain dans le cadre du Programme de coopération d'assistance technique</b>
3.1	<b>Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices</b>
	<p><b>Modalités</b> Un Groupe de travail a été constitué par décision du Bureau du CDCPP (juin 2014). Il est composé du Président du CDCPP, d'un rapporteur, de trois membres du CDCPP, de deux membres d'ONGs observateurs au CDCPP et d'un représentant du Réseau HEREIN.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets réalisés dans le cadre du Programme de coopération et d'assistance techniques seront analysés ;</li> <li>- des thèmes transversaux seront identifiés en ligne avec les objectifs du CDCPP et les priorités de l'Organisation ;</li> <li>- des rapports thématiques seront produits par les experts pour analyse par le groupe de travail ;</li> <li>- des documents de référence définissant la position du CoE concernant les thèmes transversaux seront publiés (ils pourront être diffusés via HEREIN et éventuellement servir à l'élaboration de textes officiels – Recommandations).</li> </ul>

**Bénéficiaire(s)**

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

**Situation actuelle**

Depuis 1977, 128 projets ont été mis en œuvre dans 33 pays (et au Kosovo<sup>1</sup>) à travers 807 missions / actions qui ont impliqué plus de 2775 experts. Ces projets reflètent et font écho à l'évolution du concept de patrimoine au cours des années. Ils ont pris des formes diverses, flexibles et variées (mission de coopération technique, missions d'audits, ateliers professionnels, projets pilotes, Plan spécifique d'actions, Programmes de suivi, assistance législative, Programmes régionaux, etc.) comme autant de réponses spécifiques aux demandes des Etats membres.

La signature de Programmes Jointes avec la Commission européenne (pour les pays de l'Europe du Sud-Est et du Sud-Caucase) a considérablement accru les moyens et les ressources disponibles pour les projets, permettant de développer des activités ambitieuses visant le renforcement institutionnel et l'amélioration de la qualité de vie dans des contextes d'après-conflit et de développement.

Le Groupe de travail a pour objectif d'examiner les projets réalisés dans le cadre du *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel*. Il s'agit non pas d'évaluer le *Programme* lui-même (le CD-PATEP a réalisé une évaluation en 2010), ni d'évaluer les projets en eux-mêmes (ils ont en principe ou en partie fait l'objet d'évaluations internes ou externes, spécialement dans le cas de Programme joint avec l'Union européenne), ni d'évaluer la gestion de ces projets par le Secrétariat. Il s'agit :

- de tirer des leçons en rapport avec les sujets traités ;
- d'évaluer dans quelle mesure les résultats obtenus sur des sites ou dans des régions déterminés peuvent inspirer des enseignements utiles pour l'ensemble des Etats membres ;
- d'identifier les thèmes transversaux abordés dans le cadre de ces projets permettant de faire un lien avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe ;
- et le cas échéant, de proposer des synthèses (à publier), des Orientations, ou de suggérer l'élaboration de Recommandations au Comité des Ministres ;

Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois du 21 au 22 janvier 2015. Ses travaux seront réorganisés au cours du second semestre 2015 en raison de la surcharge de travail du Secrétariat au début de l'année 2015.

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo

4.	(iv) de donner suite à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (Moscou, 15-16 avril 2013) sur la base de sa déclaration finale et de la décision spécifique du Comité des Ministres, eu égard à la fonction du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne unique pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ; conformément aux décisions du Comité des Ministres, de suivre les propositions complémentaires pouvant émaner de rapports pertinents en relation avec les domaines de la culture, du dialogue interculturel, du patrimoine culturel et du paysage
4.1	Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture
	<p><b>Modalités</b> Elaboration de lignes directrices et d'un cadre d'indicateurs avec des contributions de consultants experts.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cadre d'indicateurs visant à mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture est largement diffusé et un nouvel argumentaire sur la culture et la démocratie est présenté ;</li> <li>- une plate-forme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture est mise en place à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens de la culture et des lignes directrices sont élaborées à l'intention des responsables politiques.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p><b>Situation actuelle</b></p> <p><b>a) Lignes directrices pour aborder l'impact du numérique sur la culture :</b></p> <p>A la suite de la Conférence 2013 des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, une première réunion de la plateforme s'est tenue les 4 et 5 juillet 2014 à Baku ; les débats ont permis de dégager des éléments pour de futures lignes directrices. Avec l'aide du Secrétariat, un Groupe de travail du CDCPP s'est appuyé sur ces éléments en vue de rédiger un projet de recommandation à l'attention du Comité des Ministres sur « L'internet des citoyens ». Le texte a été commenté par le Bureau du CDCPP lors de sa réunion en mars dernier et soumis pour consultation au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE). Il est maintenant soumis à la session plénière du CDCPP pour derniers commentaires et approbation avant d'être transmis au Comité des ministres pour adoption.</p> <p>Une deuxième plateforme d'échanges sur la culture et le numérique prévue à Linz (Autriche), les 4 et 5 septembre dans le cadre du festival ARS ELECTRONICA, pourrait permettre de présenter la recommandation sur « L'internet des citoyens » à un plus large public. Le thème de la plateforme sera « améliorer la participation des citoyens et encourager la créativité par la culture numérique – bonnes pratiques et leçons apprises ». L'événement créera un Compendium de bonnes pratiques pour encourager la créativité numérique et l'engagement des citoyens, générant éventuellement un nouveau jeu de lignes directrices.</p>

	<p><b>b) Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie</b></p> <p>Les travaux menés en 2014 sur le cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD) par la « HERTIE School of Governance », en coopération avec un consortium de recherche, ont permis de réaliser un premier projet de cadre et des corrélations initiales qui ont été soumis pour discussion à l'occasion de la réunion des auteurs du Compendium en décembre 2014 à Bruxelles.</p> <p>Le Groupe d'experts a salué les résultats prometteurs qui ont montré la relation forte entre l'implication des citoyens dans les activités culturelles et l'ouverture démocratique, et une relation globale forte entre culture et démocratie. Les experts ont souligné l'importance des informations qualitatives pour fournir le contexte des données/analyses quantitatives ainsi que pour permettre une interprétation adéquate des conclusions.</p> <p>En 2015, les travaux seront poursuivis, plus d'hypothèses testées, par exemple sur le financement de la culture et de la société créative, sur la culture dynamique, l'inclusion et la tolérance, sur la participation culturelle et les sociétés fondées sur la confiance. De plus, les tests seront faits sur davantage de pays. A la fin de l'année, les résultats seront affinés et présentés lors d'une réunion intergouvernementale.</p> <p>La Fondation européenne de la Culture et la Fondation ERSTE sont devenues partenaires du projet en 2015, et l'UE pourrait bien faire de même dès 2016. Ces partenariats permettront d'exploiter à fond le potentiel de l'IFCD comme a) diagnostic, b) aide dans l'orientation de politique et c) outil de suivi des tendances européennes.</p> <p><b>Autres activités</b></p> <p>- La 30<sup>e</sup> Exposition d'art du Conseil de l'Europe, « Soif de liberté. L'Art en Europe depuis 1945 », a été suivie dans le cadre d'un programme étendu de plusieurs autres manifestations impliquant des musées, des galeries et des instituts culturels en Allemagne, Italie, Estonie, Pologne, Hongrie, Grèce, République tchèque et Bosnie-Herzégovine. Le Symposium « Critique et crise, dans les images et les idées » qui s'est tenu les 16 et-17 avril 2015 aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique a marqué la fin de la 30<sup>e</sup> Exposition. Il a passé en revue de nombreuses crises apparemment « naturelles » mais qui sont révélées anthropiques, l'imagerie associée à ces notions et la possibilité de résoudre les crises en exerçant la liberté de critiquer.</p> <p>- L'événement de clôture du Réseau universitaire européen d'études romani (RAN) s'est tenu à Strasbourg le 22 avril 2015 au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe sur le thème « La contribution de la recherche universitaire aux politiques d'inclusion des Roms ». Des discussions d'experts, des études de cas et des ateliers ont permis une analyse approfondie des difficultés qui se posent en matière de synchronisation des programmes universitaires et stratégiques, mais aussi des possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine. La pérennisation de la base de données d'expertise Romani Studies, acquis majeur du RAN, sera assurée par la structure qui sera chargée du suivi du programme. Cette démarche est importante pour informer scientifiquement les activités du futur Institut européen sur les Roms (ERI), comme prévu par le Conseil de l'Europe et ses partenaires.</p>
5.	<b>(v) d'identifier les possibilités de contributions du Conseil de l'Europe et/ou d'actions et de programmes complémentaires du Conseil de l'Europe, en prenant en compte les activités d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE</b>
5.1.	<b>Actions et programmes</b>
	<p><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP.</p> <p><b>Calendrier</b> 2015</p>

	<p><b>Résultats attendus</b> Une coopération est développée avec les réseaux de hauts fonctionnaires/ professionnels pour promouvoir la mise en œuvre des conventions.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Délégation du CDCPP, Ministères concernés</p> <p><b>Situation actuelle :</b> L'Union européenne, les Nations Unies, l'OSCE et d'autres organisations intergouvernementales ont un statut d'observateur dans les réunions plénières du CDCPP et participent à la mise en œuvre du programme de travail selon les sujets considérés. Des programmes joints sont également réalisés.</p>
6.	<b>(vi) d'accomplir les missions prévues dans les Conventions pertinentes, notamment en matière de suivi des Conventions; d'apporter des conseils aux Etats membres, à leur demande, sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, assistance technique, y compris renforcement des capacités et activités de terrain, ainsi que projets pilotes, systèmes d'information, stratégies de sensibilisation du public, dans le cadre des ressources existantes</b>
6.1.	<b>Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices</b>
	(Même résultat que pour point 3.1)
7.	<b>(vii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité<sup>1</sup>, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres</b>
7.1.	<b>Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres</b>
	<p><b>Modalités</b> Groupe d'experts spécialistes des traités internationaux relevant du secteur audio-visuel révisé la Convention européenne sur la coproduction cinématographique</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> La Convention européenne sur la coproduction cinématographique est révisée avec l'aide d'un groupe d'experts nationaux spécialistes des traités internationaux relatifs au secteur audiovisuel.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p><b>Situation actuelle</b> Un projet de révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique a été produit à l'issue de la deuxième réunion du Groupe de travail CPP-CINE qui a eu lieu à Paris les 29 et 30 septembre 2014. La séance plénière des Etats parties à la Convention qui s'est tenue à Strasbourg les 30 et 31 mars 2015, a revu en détails les propositions du Groupe de travail sur l'actualisation de la Convention, en ce qui concerne notamment les</p>

	procédures techniques, la forme juridique de la révision ainsi que l'ouverture à des pays non européens. Les Etats parties se sont entendus sur une Convention révisée. Le CDCPP est invité à discuter du texte qui sera transmis au Comité des Ministres. Après approbation, le processus de ratification de la Convention révisée pourra commencer.
7.2	<b>Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)</b>
	<p><b>Modalités</b> Les Délégués ont chargé les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> Examen des conventions/protocoles placés sous la responsabilité du CDCPP.</p> <p><b>Situation actuelle</b> - Le 28 novembre 2014, le Secrétariat a envoyé un questionnaire aux membres du CDCPP concernant le Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe placées sous la responsabilité du CDCPP – voir document [CDCPP(2015)3].</p> <p>- La 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 18-20 mars 2015) a approuvé le projet de protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non Européens et projet d'amendements à la Résolution CM/Res(2008)3 et a décidé de les transmettre au CDCPP, en vue de les présenter pour adoption au Comité des Ministres – voir document <a href="#">CDCPP(2015)15</a>.</p>

**II.**

## CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Bureau est invité à prendre note du calendrier suivant des réunions organisées par le Conseil de l'Europe.

Date et lieu	Titre de la réunion
18-20 mars, Strasbourg	8 <sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
30-31 mars, Strasbourg	CPP-CINE Conférence des parties pour la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique
16-17 avril, Strasbourg	Réunion du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
16-17 avril, Bruxelles	Conférence internationale de clôture sur la 30 <sup>e</sup> exposition d'art du Conseil de l'Europe « Soif de liberté. L'Art en Europe depuis 1945 »
22 avril, Centre européen de Jeunesse, Strasbourg	Evénement de clôture du réseau universitaire européen d'études romani sur « La contribution de la recherche universitaire dans les politiques d'inclusion des Roms »
23-24 avril, Namur, Belgique	Conférence des Ministres responsables du patrimoine
1-3 juin, Strasbourg	4 <sup>e</sup> Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)
4-5 septembre, Linz (Autriche)	Deuxième réunion de la plateforme du Conseil de l'Europe sur culture et numérique
30 septembre, 1-2 octobre, Andorre la Vieille (Principauté d'Andorre)	16 <sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière »
12-13 novembre, Wroclaw (Pologne)	Réunion annuelle des auteurs du Compendium et Forum public CultureWatchEurope sur le thème « Culture et démocratie III : une approche des politiques culturelles par les droits de l'homme »
Décembre (date et lieu à confirmer)	Conférence de lancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie